



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES ARMÉES



Cherbourg-en-Cotentin, le 03 juin 2019

N° 0-15967-2019/COMNORD/OPS/NP

ZONE MARITIME DE LA MANCHE ET DE LA MER DU NORD

Division Opérations

INFORMATION NAUTIQUE

OBJET : avis aux navigateurs.

P. JOINTE : annexe I – avis aux navigateurs.

-

Je vous adresse, en pièce jointe, le bulletin mensuel récapitulatif des avis aux navigateurs du 03 juin 2019.

Le prochain bulletin mensuel récapitulatif sera émis le 1^{er} juillet 2019.

Pour le commandant de la zone maritime
de la Manche et de la mer du Nord et par délégation,
le capitaine de vaisseau Bertrand Hudault
adjoint au commandant de la zone maritime
de la Manche et de la mer du Nord,

Original signé : Bertrand HUDAULT

AVIS AUX NAVIGATEURS

Les destinataires sont priés de bien vouloir prévenir le bureau « Information Nautique » de COMNORD de toute information modifiant le contenu de ce présent bulletin.

Tél. : 02 33 92 65 23 ou 831 71 26 523 (marine) / Fax : 02 33 92 60 77

Courrier électronique : com_cherbourg@premar-manche.gouv.fr
comnord.off-permanence.fct@intradef.gouv.fr
bureau.infonaut@premar-manche.gouv.fr

**LES AVIS AUX NAVIGATEURS ET LES AVURNAV
ÉMIS PAR LE BUREAU INFORMATION NAUTIQUE DE
COMNORD SONT ÉGALEMENT CONSULTABLES SUR LE SITE INTERNET**

www.premar-manche.gouv.fr

Rubrique : Avis aux navigateurs

possibilité de s'abonner gratuitement via liste de diffusion

COTENTIN (du Mont Saint-Michel à la baie des Veys)

2019	
050 09/05/2019 Annule et remplace Avirade Cherbourg 013/19	PORT DE CHERBOURG - PORT MILITAIRE Les navigateurs sont informés de la mise en place d'une bouée supplémentaire de délimitation du port militaire à la position (WGS84) : 49-39,335N 001-37,210W. Bouée de type marque spéciale baptisée BN3, rythme FI.Y.4S. La navigation à l'ouest de cette bouée est interdite sauf aux navires ou embarcations militaires ou expressément autorisés par le commandant de la base navale de Cherbourg conformément à l'arrêté inter-préfectoral n° 09 PREMAR MANCHE/AEM/NP du 28 février 2019. La plus grande prudence est recommandée.
049 02/05/2019 Annule et remplace Avirade Cherbourg 012/19	PORT DE CHERBOURG - AVANT-PORT Les navigateurs sont informés qu'une défense est endommagée au quai Lawton Collins partie sud et constitue un risque pour la navigation. L'accostage des navires sur le retour du quai Lawton Collins partie sud est par conséquent interdit jusqu'à réparation de la défense. La plus grande prudence est recommandée.
047 02/05/19 Annule et remplace Avurnav local Cherbourg 1158/19	CASQUETS - PORT DE CARTERET Les navigateurs sont informés de la présence d'un banc de sable à l'entrée du chenal d'accès au port de Carteret, il commence au pied de la balise rouge et part vers le nord-est pour une distance d'environ 200 mètres. L'enlèvement d'une partie de celui-ci permet un accès au chenal en passant à proximité de la balise rouge sur une largeur de 50 mètres. La plus grande prudence est recommandée.

<p>031 07/03/2019 Annule et remplace Avurnav local Cherbourg 1056/19</p>	<p>ANTIFER - PORT DE BARFLEUR Les navigateurs sont informés que la bouée latérale tribord d'accès au port de Barfleur « La Vimberge » est signalée déradée 100 mètres au nord de sa position initiale. Position (WGS 84) : 49-40,57N 001-15,21W. La plus grande prudence est recommandée.</p>
<p>005 17/01/2019 Annule et remplace Avurnav Cherbourg 1611/18</p>	<p>CASQUETS - ILES CHAUSEY Les navigateurs sont informés que la balise cardinale Ouest la petite entrée est disparue. Position (WGS84) : 48-54,510N 001-49,682W. La plus grande prudence est recommandée.</p>
<p>2018</p>	
<p>132 13/12/2018 Annule et remplace Avirade Cherbourg 033/18</p>	<p>PORT DE CHERBOURG - RADE DE CHERBOURG Les navigateurs sont informés que la bouée centrale de la ferme aquacole en rade de Cherbourg est relevée de sa position. Position (WGS 84) : 49-40,351N 001-37,796W. La plus grande prudence est recommandée.</p>
<p>123 15/11/2018 Annule et remplace Avurnav local Cherbourg 1554/18</p>	<p>ANTIFER - LE BECQUET Les navigateurs sont informés que la bouée de matérialisation du coffre du Becquet est relevée de sa position. Position (WGS84) : 49-41,2N 001-32,4W La plus grande prudence est recommandée.</p>
<p>115 08/11/2018 Annule et remplace Avurnav local Cherbourg 1534/18</p>	<p>CASQUETS - DIELETTE Les navigateurs sont informés de l'arrêt pour travaux de maintenance de la station DGPS de la Hague. Position (WGS84) : 49-34,784N 001-46,729W.</p>
<p>043 22/03/2018 Annule et remplace Avurnav local Cherbourg 1132/18</p>	<p>CASQUETS - RAZ BLANCHARD Les navigateurs sont informés que le navire <i>Côtes de la Manche</i> effectuera des opérations scientifiques à partir du 23 février 2018 avec mise en place sur le fond de trois courantomètres aux positions suivantes (WGS84) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 49-41,035N 002-00,002W ; • 49-40,926N 002-00,901W ; • 49-40,828N 002-02,740W. <p>Il est demandé aux navigateurs de ne pas mouiller, draguer ou chaluter à proximité des courantomètres.</p>
<p>003 04/01/2018 Annule et remplace Avurnav local Cherbourg 1671/17</p>	<p>CASQUETS - LARGE SIOUVILLE Les navigateurs sont informés qu'à titre d'essai la bouée cardinale Est de la station de pompage de l'établissement de thalassothérapie de Siouville est relevée de sa position initiale. Position (WGS84) : 49-34,263N 001-50,983W. La plus grande prudence est recommandée.</p>

2017	
<p>077 13/07/17 Annule et remplace Avirade Cherbourg 013/17</p>	<p>PORT DE CHERBOURG - GRANDE RADE Conformément à l'arrêté préfectoral n° 1036/2017, les navigateurs sont informés qu'à partir du mardi 30 mai 2017 à 17h00 (heure locale), une zone de restriction et d'interdiction à la navigation, au mouillage, à la pêche et à toute activité nautique est délimitée par les points suivants (WGS 84) :</p> <p>A : 49-39,63N 001-36,00W ; B : 49-39,72N 001-36,10W ; C : 49-39,86N 001-35,84W ; D : 49-39,60N 001-35,48W ; E : 49-39,46N 001-35,76W.</p> <p>Les propriétaires de casiers et filets mouillés dans cette zone devront les retirer avant mardi 30 mai 2017 à 17h00 (heure locale).</p>
<p>066 22/06/17 Annule et remplace Avurnav local Cherbourg 1252/17</p>	<p>ANTIFER – CARENTAN Les navigateurs sont informés que suite à la formation d'un banc de sable, les bouées 11 et 12 du balisage d'accès au port de Carentan ont été déplacées aux positions (WGS84) suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • bouée 11 : 49-22,080N 001-09,553W ; • bouée 12 : 49-22,012N 001-09,444W. <p>La plus grande prudence est recommandée.</p>

BAIE DE SEINE (de la baie des Veys à Honfleur)

2019																									
<p>045 25/04/2019 Annule et remplace Avurnav local Cherbourg 1140/19</p>	<p>ANTIFER - BAIE DE SEINE Les navigateurs sont informés que conformément à l'arrêté du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord n° 13/2019 du 20 mars 2019 à partir du 21 mars 2019 00h00 (heures locales) les navires <i>Ievoly Ivory</i> (MMSI 247356400), <i>Solent Guardian</i> (MMSI 235096443), <i>Cable Entreprise</i> (MMSI 235093018), <i>Willendeavour</i> (MMSI 235051664), <i>Normand Pacific</i> (MMSI 257743000), <i>Aethra</i> (MMSI 212466000), <i>Norne</i> (MMSI 245460000), <i>Zwerver 2</i> (MMSI 244870718), sont autorisés à conduire les travaux nécessaires à l'installation des câbles électriques sous-marins IFA2 entre Merville-Franceville (Calvados) et Daedalus (Royaume-Uni).</p> <p>Pour la partie du câble située dans les eaux territoriales françaises, les principaux points de références du tracé du câble sont les suivants (WGS84) :</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tbody> <tr> <td>AA/49-17.116N 000-10.548W</td> <td>BA/49-28.150N 000-13.863W</td> </tr> <tr> <td>AB/49-17.523N 000-10.557W</td> <td>BB/49-28.818N 000-14.093W</td> </tr> <tr> <td>AC/49-18.239N 000-10.282W</td> <td>BC/49-28.994N 000-14.122W</td> </tr> <tr> <td>AD/49-19.479N 000-09.536W</td> <td>BD/49-29.195N 000-14.194W</td> </tr> <tr> <td>AE/49-19.613N 000-09.498W</td> <td>BE/49-29.327N 000-14.233W</td> </tr> <tr> <td>AF/49-21.001N 000-09.516W</td> <td>BF/49-29.668N 000-14.376W</td> </tr> <tr> <td>AG/49-22.604N 000-09.874W</td> <td>BG/49-29.917N 000-14.470W</td> </tr> <tr> <td>AH/49-23.305N 000-10.017W</td> <td>BH/49-30.298N 000-14.610W</td> </tr> <tr> <td>AI/49-23.565N 000-10.067W</td> <td>BI/49-30.580N 000-14.722W</td> </tr> <tr> <td>AJ/49-23.749N 000-10.106W</td> <td>BJ/49-30.692N 000-14.766W</td> </tr> <tr> <td>AK/49-23.879N 000-10.140W</td> <td>BK/49-30.828N 000-14.815W</td> </tr> <tr> <td>AL/49-24.552N 000-10.283W</td> <td>BL/49-30.919N 000-14.841W</td> </tr> </tbody> </table>	AA/49-17.116N 000-10.548W	BA/49-28.150N 000-13.863W	AB/49-17.523N 000-10.557W	BB/49-28.818N 000-14.093W	AC/49-18.239N 000-10.282W	BC/49-28.994N 000-14.122W	AD/49-19.479N 000-09.536W	BD/49-29.195N 000-14.194W	AE/49-19.613N 000-09.498W	BE/49-29.327N 000-14.233W	AF/49-21.001N 000-09.516W	BF/49-29.668N 000-14.376W	AG/49-22.604N 000-09.874W	BG/49-29.917N 000-14.470W	AH/49-23.305N 000-10.017W	BH/49-30.298N 000-14.610W	AI/49-23.565N 000-10.067W	BI/49-30.580N 000-14.722W	AJ/49-23.749N 000-10.106W	BJ/49-30.692N 000-14.766W	AK/49-23.879N 000-10.140W	BK/49-30.828N 000-14.815W	AL/49-24.552N 000-10.283W	BL/49-30.919N 000-14.841W
AA/49-17.116N 000-10.548W	BA/49-28.150N 000-13.863W																								
AB/49-17.523N 000-10.557W	BB/49-28.818N 000-14.093W																								
AC/49-18.239N 000-10.282W	BC/49-28.994N 000-14.122W																								
AD/49-19.479N 000-09.536W	BD/49-29.195N 000-14.194W																								
AE/49-19.613N 000-09.498W	BE/49-29.327N 000-14.233W																								
AF/49-21.001N 000-09.516W	BF/49-29.668N 000-14.376W																								
AG/49-22.604N 000-09.874W	BG/49-29.917N 000-14.470W																								
AH/49-23.305N 000-10.017W	BH/49-30.298N 000-14.610W																								
AI/49-23.565N 000-10.067W	BI/49-30.580N 000-14.722W																								
AJ/49-23.749N 000-10.106W	BJ/49-30.692N 000-14.766W																								
AK/49-23.879N 000-10.140W	BK/49-30.828N 000-14.815W																								
AL/49-24.552N 000-10.283W	BL/49-30.919N 000-14.841W																								

<p style="text-align: center;">045 (suite)</p>	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; border: none;"> AM/49-24.955N 000-10.336W AN/49-25.376N 000-10.451W AO/49-25.650N 000-10.513W AP/49-25.825N 000-10.703W AQ/49-26.170N 000-11.095W AR/49-26.564N 000-11.770W AS/49-26.904N 000-12.230W AT/49-27.024N 000-12.403W AU/49-27.215N 000-12.619W AV/49-27.397N 000-12.840W AX/49-27.577N 000-13.138W AY/49-27.728N 000-13.373W AZ/49-27.996N 000-13.741W </td> <td style="width: 50%; border: none;"> BM/49-31.097N 000-14.911W BN/49-31.209N 000-14.974W BO/49-31.339N 000-15.036W BP/49-31.492N 000-15.116W BQ/49-31.659N 000-15.167W BR/49-31.757N 000-15.213W BS/49-31.995N 000-15.310W BT/49-32.220N 000-15.392W BU/49-32.295N 000-15.455W BV/49-32.348N 000-15.535W BW/49-32.742N 000-16.528W </td> </tr> </table> <p>Sans préjudice des compétences du maire de Merville-Franceville, notamment en matière de réglementation de la baignade et de la circulation des engins non-immatriculés dans la bande des 300 mètres et jusqu' à la fin des travaux de protection effective des câbles, le mouillage de tout navire, engin ou embarcation immatriculée, toute activité de pêche, de baignade ainsi que la plongée sous-marine sont interdits a moins de 0.5 mille nautique de part et d'autre du trace de pose des câbles sous-marins défini par la liste de points ci-dessus.</p> <p>Lorsque les navires mentionnés se trouvent en opération effective de travaux concourant à l'installation des câbles sous-marins IFA2 et arborent les signaux réglementaires liés à leurs opérations, toute activité maritime est interdite dans un cercle de rayon de 500 mètres centré sur le navire.</p> <p>Les casiers et filets éventuellement mouillés qui se situent le long du tracé des câbles sous-marins IFA2 et de leur corridor de sécurité (0.5 mille nautique de part et d'autre du trace) doivent être retirés impérativement.</p> <p>L'intégralité de l'arrêté n° 13/2019 est consultable sur le site de la préfecture maritime: www.premar-manche.gouv.fr</p> <p>Un arrêté du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord abrogera l'arrêté en référence et le présent AVURNAV.</p>	AM/49-24.955N 000-10.336W AN/49-25.376N 000-10.451W AO/49-25.650N 000-10.513W AP/49-25.825N 000-10.703W AQ/49-26.170N 000-11.095W AR/49-26.564N 000-11.770W AS/49-26.904N 000-12.230W AT/49-27.024N 000-12.403W AU/49-27.215N 000-12.619W AV/49-27.397N 000-12.840W AX/49-27.577N 000-13.138W AY/49-27.728N 000-13.373W AZ/49-27.996N 000-13.741W	BM/49-31.097N 000-14.911W BN/49-31.209N 000-14.974W BO/49-31.339N 000-15.036W BP/49-31.492N 000-15.116W BQ/49-31.659N 000-15.167W BR/49-31.757N 000-15.213W BS/49-31.995N 000-15.310W BT/49-32.220N 000-15.392W BU/49-32.295N 000-15.455W BV/49-32.348N 000-15.535W BW/49-32.742N 000-16.528W
AM/49-24.955N 000-10.336W AN/49-25.376N 000-10.451W AO/49-25.650N 000-10.513W AP/49-25.825N 000-10.703W AQ/49-26.170N 000-11.095W AR/49-26.564N 000-11.770W AS/49-26.904N 000-12.230W AT/49-27.024N 000-12.403W AU/49-27.215N 000-12.619W AV/49-27.397N 000-12.840W AX/49-27.577N 000-13.138W AY/49-27.728N 000-13.373W AZ/49-27.996N 000-13.741W	BM/49-31.097N 000-14.911W BN/49-31.209N 000-14.974W BO/49-31.339N 000-15.036W BP/49-31.492N 000-15.116W BQ/49-31.659N 000-15.167W BR/49-31.757N 000-15.213W BS/49-31.995N 000-15.310W BT/49-32.220N 000-15.392W BU/49-32.295N 000-15.455W BV/49-32.348N 000-15.535W BW/49-32.742N 000-16.528W		
<p style="text-align: center;">039 28/03/2019 Annule et remplace Avurnav local Cherbourg 1109/19</p>	<p>ANTIFER - PORT DE CAEN-OUISTREHAM</p> <p>Les navigateurs sont informés que dans le cadre du réaménagement de l'avant-port de Ouistreham, les barges Ouistreham et Ruby réaliseront des travaux d'infrastructures y-compris sous-marins, avec plongeurs et remorqueurs. Ces travaux seront susceptibles d'engager l'accès aux écluses ainsi que la navigation dans l'avant-port et ce jusqu'au mois de novembre 2019.</p> <p>De jour comme de nuit les divers engins montreront les marques et feux réglementaires, et veilleront le canal 74. Il est recommandé aux navigateurs de naviguer avec prudence et à vitesse réduite aux abords des chantiers. En cas de doute ou pour toute information complémentaire, prendre contact avec la capitainerie du port sur le canal VHF 74.</p>		
<p style="text-align: center;">036 21/03/2019 Annule et remplace Avurnav local Cherbourg 1077/19</p>	<p>ANTIFER - LARGE COLLEVILLE-SUR-MER</p> <p>Les navigateurs sont informés qu'un chalutier a perdu un bâton de drague d'environ 400Kg à la position suivante (WGS84) : 49-23,956N 000-48,802W. La plus grande prudence est recommandée autour de cette position.</p>		

<p style="text-align: center;">014 24/01/2019 Annule et remplace Avurnav Cherbourg 1633/18</p>	<p>ANTIFER - MERVILLE-FRANCEVILLE Les navigateurs sont informés que conformément à l'arrêté préfectoral n° 117/2018 du 21 décembre 2018 et dans le cadre des travaux de forage dirigés à l'atterrage de la future interconnexion électrique IFA2 du 27 décembre 2018, jusqu'à l'achèvement des travaux, une zone règlementée d'un rayon de 500 mètres centrée sur le point de référence suivant, correspondant au puits de sortie en mer, est créée à la position (WGS84) : 49-17,4688N 000-10,5556W, afin de sécuriser les travaux des navires <i>Morag M, Defender 2, Defender 4 et Modular Plontoon 40</i>, dans le périmètre désigné, la navigation, le stationnement et le mouillage des navires, engins et embarcations, la pêche, la baignade, la plongée sous-marine et toutes activités nautiques ou aquatiques sont interdits durant toute la durée des travaux. La navigation, toute activité de baignade ou de plongée sous-marine est interdite dans un cercle de 500 mètres aux abords des navires susmentionnés. Un arrêté du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord abrogera l'arrêté et le présent Avurnav. L'intégralité de l'arrêté n° 117/2018 est consultable sur le site de la préfecture maritime: www.premar-manche.gouv.fr.</p>
2016	
<p style="text-align: center;">089 24/11/2016 Annule et remplace Avurnav local Cherbourg 1550/16</p>	<p>ANTIFER - LARGE COURSEULLES-SUR-MER Les navigateurs sont informés que suite à la présence d'engins explosifs historiques et conformément à l'arrêté préfectoral n° 88/2016 du 25 octobre 2016 une zone maritime temporaire règlementée a été créée interdisant la navigation, le stationnement, le mouillage des engins et embarcations ainsi que la pêche et la plongée sous-marine, aux abords de l'épave du Lawford. Cette zone est d'un rayon de 458 mètres centrée sur la position (WGS84) : 49-25,87N 000-23,83W. La plus grande prudence est recommandée.</p>

MANCHE EST (estuaire de la Seine à la baie de Somme)

2019	
<p style="text-align: center;">052 29/05/2019 Annule et remplace Avurnav locale Cherbourg 1203/19</p>	<p>ANTIFER - PORT DE ROUEN Les navigateurs sont informés qu'un navire a perdu son ancre avec un maillon en quittant la zone de mouillage numéro 2 du grand port maritime de Rouen. Position suivante (WGS84): 49-28,61N 000-06,04W. Il est demandé aux navigateurs de ne pas pêcher, draguer, chaluter, mouiller autour de cette position. La plus grande prudence est recommandée.</p>
<p style="text-align: center;">051 17/05/2019 Annule et remplace Avurnav locale Cherbourg 1233/19</p>	<p>ANTIFER - PORT DE DIEPPE Les navigateurs sont informés que des travaux de réparation et de renforcement du quai de Norvège sont en cours pour une durée de 4 mois. Il est demandé aux usagers de ne pas s'approcher du chantier et de contacter la capitainerie Dieppe port sur VHF 12. Annuler ce message le 102200 UTC aout 19.</p>

<p>042 10/04/2019 Annule et remplace Avurnav local Cherbourg 1116/19</p>	<p>ANTIFER - RADE DE LA CAROSSE Les navigateurs sont informés que la bouée de mesures scènes est relevée de sa position initiale pour maintenance. La bouée a été replacée par une bouée de marquage. Position (WGS84) : 49-28,864N 000-01,952E. La plus grande prudence est recommandée.</p>
<p>040 10/04/19 Annule et remplace Avurnav local Cherbourg 1112/19</p>	<p>ANTIFER - CHENAL DE ROUEN Les navigateurs sont informés que le panneau solaire de la bouée numéro 7 du chenal de Rouen a été endommagé. Celui-ci est actuellement en pendant (LFLA 28610). Position (WGS84) : 49-26,2N 000-04,7E. La plus grande prudence est recommandée.</p>
<p>037 21/03/2019 Annule et remplace Avurnav local Cherbourg 1078/19</p>	<p>ANTIFER - PORT DE DIEPPE Les navigateurs sont informés que l'atténuateur de houle d'extrémité, du bassin Ango, a coulé et constitue une obstruction à la verticale de son emplacement habituel. Les usagers sont appelés à ne pas transiter aux abords de son emplacement.</p>
<p>022 13/02/2019 Annule et remplace Avurnav Cherbourg 1018/19</p>	<p>ANTIFER - LARGE FÉCAMP Les navigateurs sont informés qu'un navire de pêche a laissé sur le fond son ancre et sa chaîne à la position suivante (WGS84) : 49-46,139N000-19,765E. Appareils balisés en surface par une bouée. Il est demandé aux navigateurs de ne pas pêcher, draguer, chaluter, mouiller autour de cette position. La plus grande prudence est recommandée.</p>
<p>020 13/02/2019 Annule et remplace Avurnav Cherbourg 1009/19</p>	<p>ANTIFER - PORT DE DIEPPE Les navigateurs sont informés que des travaux de modifications sur la panne Vauquelin (pontonn N10) du port de plaisance auront lieu du 14 janvier au 08 mars 2019. Durant cette période, la zone sera draguée et le ponton inaccessible aux usagers. Il est demandé aux usagers de réduire leur vitesse et d'assurer une veille attentive à l'approche du chantier. Les informations et les consignes seront données par la capitainerie Dieppe port sur VHF 12.</p>
<p>019 13/02/2019 Annule et remplace Avurnav Cherbourg 1008/19</p>	<p>ANTIFER - LARGE DIEPPE Les navigateurs sont informés qu'un voilier a coulé entre deux eaux à la position suivante (WGS84) : 49-58,761N 000-58,055E. La plus grande prudence est recommandée.</p>
<p>2018</p>	
<p>121 15/11/2018 Annule et remplace Avurnav local Cherbourg 1541/18</p>	<p>ANTIFER - PORT DU TRÉPORT Les navigateurs sont informés que deux gros blocs de béton sont présents en limite immédiate du chenal d'entrée du sas pêche, coté quai François 1^{er}, au niveau des feux d'entrée du sas. Il est demandé aux navigateurs de naviguer avec prudence et de rester au milieu du chenal pour éviter l'obstruction.</p>

2014	
048 03/09/2014 Annule et remplace Avurnav local Cherbourg 1314/14	LARGE DIEPPE Les navigateurs sont informés qu'en raison de la présence d'engins dangereux et conformément à l'arrêté préfectoral n° 43/2014 du 18 juillet 2014, il est créé une zone temporaire d'interdiction de la plongée sous-marine, la navigation, la pêche, le dragage et le chalutage dans un rayon de 50 mètres centré sur la position (WGS84) : 49-55,90N 001-01,80E. Toute infraction à l'arrêté préfectoral cité, expose son auteur à des poursuites.

PAS DE CALAIS (de la baie de Somme à la frontière belge)

2019	
048 02/05/2019 Annule et remplace Avurnav local Cherbourg 1164/19	PAS DE CALAIS - PORT DE GRAVELINES - GRAND-FORT-PHILIPPE Les navigateurs sont informés que du 08 avril au 23 juin 2019 la drague aspiratrice en marche Amazone procédera, de jour et de nuit, au dragage de la passe d'accès, entre les extrémités des jetées du port de Gravelines Grand-Fort-Philippe. Elle sera accompagnée d'une vedette qui l'assistera et procédera à des sondages de contrôle. Pendant l'opération, y compris les routes de vidage, la drague montrera les marques définies par la règle numéro 27 de prévention des abordages en mer. La drague aura priorité sur tout navire ou embarcation, elle devra impérativement être contactée par tout navire ou embarcation en approche, par la mer, ou le chenal, au moyen de la radio VHF marine (canal 9) et ce, à distance de sécurité suffisante. Les navigateurs sont invités à naviguer prudemment et à prendre toutes précautions requises pour permettre à la drague de travailler librement. Annuler ce message le 232200 UTC juin 2019.
046 25/04/2019 Annule et remplace Avurnav local Cherbourg 1141/19	PAS DE CALAIS - DUNKERQUE EST Les navigateurs sont informés de la mise en place à titre temporaire d'une bouée cardinale Ouest en remplacement de la balise numéro 1 de Malo-les-Bains. Position de la bouée (WGS84) : 51-03,311N 002-23,105E. La plus grande prudence est recommandée.
043 10/04/2019 Annule et remplace Avurnav local Cherbourg 1126/19	PAS DE CALAIS – LARGE CAP GRIS NEZ Les navigateurs sont informés qu'un tuyau de dragage a été perdu entre les positions (WGS84): 50-49,600N 001-28,600 E et 50-46,700N 001-27,800E. Le tuyau mesure 18m de long et 0.75 m de diamètre. Il est demandé aux navigateurs de ne pas pêcher, draguer, chaluter, mouiller entre ces deux positions.
038 21/03/2019 Annule et remplace Avurnav local Cherbourg 1085/19	PAS DE CALAIS - FORT MAHON Les navigateurs sont informés que la bouée Q3 est signalée déradée de sa position initiale. Position initiale (WGS84) : 50-18,095N 001-31,687E. La plus grande prudence est recommandée dans le secteur.

2018

124 22/11/2018 Annule et remplace Avurnav local Cherbourg 1559/18	PAS DE CALAIS – DUNKERQUE Les navigateurs sont informés que la marque de jour de la jetée des huttes dans le chenal de Dunkerque ouest est signalée manquante. Position (WGS84) : 51-02,250N 002-08,860E. La plus grande prudence est recommandée.
106 27/09/2018 Annule et remplace Avurnav local Cherbourg 1459/18	PAS DE CALAIS - PORT DE DUNKERQUE Les navigateurs sont informés que l'éclairage du fût du phare de la jetée du Clipon est éteint (LFLA 25350). Position (WGS84) : 51-02,717N - 002-10,478E. La plus grande prudence est recommandée.
088 12/07/2018 Annule et remplace Avurnav local Cherbourg 1358/18	PAS DE CALAIS - CHENAL DE DUNKERQUE Les navigateurs sont informés que conformément à l'arrêté préfectoral n° 48/2018 du 11 juin 2018 et jusqu'à la neutralisation et la destruction de l'engin explosif, le dragage est interdit dans la partie du chenal intermédiaire entre les deux entrées Est et Ouest d'accès au grand port maritime de dunkerque limitée à un cercle de rayon de 200 mètres centre sur la position suivante (WGS84) : 51-03,447N 002-10,372E. L'intégralité de l'arrête n° 48/2018 est consultable sur le site de la préfecture maritime: www.premar-manche.gouv.fr
076 30/05/2018 Annule et remplace Avurnav Cherbourg 1285/18	PAS DE CALAIS - PORT DE DUNKERQUE Les navigateurs sont informés que le feu de brume de la jetée d'embecquetage de l'écluse Charles-de-gaulle est signalé allumé en continu (LFLA 25240). Position (WGS84) : 51-03,4N 002-20,8E. La plus grande prudence est recommandée.
074 22/05/2018 Annule et remplace Avurnav Cherbourg 1263/18	PAS DE CALAIS - GRAVELINES Les navigateurs sont informés que la marque de jour de la balise NMR 8 du chenal de Gravelines est signalée manquante. Position (WGS 84) : 50-59,786N 002-06,980E. La plus grande prudence est recommandée.
073 22/05/2018 Annule et remplace Avurnav Cherbourg 1262/18	PAS DE CALAIS - GRAVELINES Les navigateurs sont informés que la marque de jour de la balise NMR 6 du chenal de Gravelines est signalée manquante. Position (WGS 84) : 50-59,898N 002-06,854E. La plus grande prudence est recommandée.
072 22/05/2018 Annule et remplace Avurnav Cherbourg 1261/18	PAS DE CALAIS - GRAVELINES Les navigateurs sont informés que la marque de jour de la balise NMR 4 du chenal de Gravelines est signalée manquante. Position (WGS 84) : 50-59,969N 002-06,767E. La plus grande prudence est recommandée.
071 22/05/2018 Annule et remplace Avurnav Cherbourg 1260/18	PAS DE CALAIS – GRAVELINES Les navigateurs sont informés que la marque de jour de la balise NMR 5 du chenal de Gravelines est signalée manquante. Position (WGS 84) : 50-59,765N 002-06,941E. La plus grande prudence est recommandée.

<p>070 22/05/2018 Annule et remplace Avurnav Cherbourg 1259/18</p>	<p>PAS DE CALAIS - GRAVELINES Les navigateurs sont informés que la marque de jour de la balise NMR 7 du chenal de Gravelines est signalée manquante. Position (WGS 84) : 50-59,613N 002-07,125E. La plus grande prudence est recommandée.</p>
<p>069 22/05/2018 Annule et remplace Avurnav Cherbourg 1258/18</p>	<p>PAS DE CALAIS - GRAVELINES Les navigateurs sont informés que la marque de jour de la balise NMR 1 du chenal de Gravelines est signalée manquante. Position (WGS 84): 50-59,993N 002-06,663E. La plus grande prudence est recommandée.</p>
<p>2017</p>	
<p>116 02/11/2017 Annule et remplace Avurnav Cherbourg 1551/17</p>	<p>PAS DE CALAIS - PORT DE CALAIS Les navigateurs sont informés de la présence d'une nouvelle obstruction de 2 mètres au-dessus du zéro des cartes dans le port de Calais à la position (WGS84) : 50-58,174N 001-51,495E. La plus grande prudence est recommandée.</p>
<p>100 20/09/17 Annule et remplace AVURNAV local Cherbourg 1428/17</p>	<p>PAS DE CALAIS – DUNKERQUE Les navigateurs sont informés que par arrêté du préfet maritime n° 46/2017 du 24 juillet 2017, il a été créé une zone maritime règlementée délimitée par les points suivants (WGS84) :</p> <p>Sous zone est (Mardyck) :</p> <p>A : 51-02,949N 002-09,263E (bouée DKB) ; B : 51-03,520N 002-15,160E (bouée DW23) ; C : 51-02,550N 002-15,318E ; D : 51-01,920N 002-12,200E ; E : 51-02,500N 002-11,512E ; F : 51-02,400N 002-10,990E ; G : 51-02,670N 002-10,248E ; H : 51-02,660N 002-09,800E.</p> <p>Sous zone ouest (Gravelines) :</p> <p>I : 51-01,065N 002-07,900E ; J : 51-01,800N 002-07,820E ; K : 51-02,660N 002-08,857E (bouée Dw15) ; L : 51-02,280N 002-09,777E ; M : 51-02,230N 002-08,911E ; N : 51-01,730N 002-08,900E ; O : 51-01,540N 002-08,557E ; P : 51-01,370N 002-08,600E.</p> <p>Dans la bande des 300 mètres : la navigation, le stationnement et le mouillage de tout navire, engin ou embarcation immatriculé ainsi que la plongée sous-marine sont interdits.</p> <p>Au-delà de la bande des 300 mètres : la navigation, le stationnement et le mouillage de tout navire, engin ou embarcation immatriculé ou non, la plongée sous-marine et toutes activités de loisirs sont interdits.</p> <p>L'intégralité de l'arrêté 46/2017 est consultable sur le site de la préfecture maritime: www.premar-manche.gouv.fr</p>
<p>047 01/06/17 Annule et remplace Avurnav Cherbourg 1119/17</p>	<p>PAS DE CALAIS - CHENAL D'ÉTAPLES Les navigateurs sont informés que la balise numéro 8 marquant la digue submersible d'accès au port d'Étaples est signalée manquante. Position (WGS 84) : 50-32,42N - 001-36,15E. La plus grande prudence est recommandée.</p>

2016

056 24/08/16 Annule et remplace Avurnav Local Cherbourg 1345/16	PAS-DE-CALAIS - PORT DE BOULOGNE-SUR-MER Les navigateurs sont informés qu'une bouée cardinale nord (de nuit feu rythme VQ) a été mise en place dans le cadre des travaux du musoir de la jetée sud-ouest du port de Boulogne-sur-Mer. Position (WGS84) : 50-43,913N 001-35,113E.
--	---

MANCHE LARGE

2019

033 07/03/2019 Annule et remplace Avurnav côtier Cherbourg 012/19	CASQUETS - DST Les navigateurs sont informés de la présence d'une nouvelle obstruction. Position (WGS84) : 49-49,12N 002-42,63W. Ne pas pêcher, chaluter, mouiller ou draguer dans un rayon de 200 mètres autour de cette position.
---	---

2018

100 06/09/2018 Annule et remplace Avurnav Cherbourg 116/18	CASQUETS - JERSEY Les navigateurs sont informés que le feu de la bouée Désormes (LFLA 32730) est éteint. Position (WGS84) : 49-18,9N 002-18,0W. La plus grande prudence est recommandée.
086 21/06/2018 Annule et remplace Avurnav 088/18	CASQUETS - DST DES CASQUETS Les navigateurs sont informés que la bouée est du DST des Casquets E Channel (LA 10840) est éteinte. Position (WGS84) : 49-58,7N 002-29,0W. La plus grande prudence est recommandée.

LISTE DE DIFFUSION

AVIS AUX NAVIGATEURS

DESTINATAIRES :

CECLANT - ALFAN BREST - ALFOST - BASE NAVALE CHERBOURG (service exploitation portuaire) - GSBDD CHERBOURG (pour club nautique) - COMAR DUNKERQUE - COMAR LE HAVRE - ESNLE - FOSIT MANCHE-MER DU NORD (servir sémaphores) - GPD MANCHE – ANTENNE ALFAN CHERBOURG.

Bâtiments :

ABEILLE LANGUEDOC - ABEILLE LIBERTÉ - ARAMIS - ATHOS - BORDA - CORALLINE - CORMORAN - ÉLAN - ESCAUT - ESTERON - FLAMANT - LAPLACE - PLUVIER - SCARPE - VULCAIN - YSER.

Bureaux des ports :

BARFLEUR - CARENTAN - CARTERET - COURSEULLES-SUR-MER - DIELETTE - DIVES SUR MER - GRAVELINES - LE CROTOY - LE TOUQUET - PORT AUTONOME DU HAVRE - PORT DE PLAISANCE CHANTEREYNE - PORT DE PLAISANCE ROUEN - ST VAAST LA HOUGUE.

Capitaineries :

BOULOGNE-SUR-MER - CALAIS - CHERBOURG - DEAUVILLE - DIEPPE DUNKERQUE - FÉCAMP - GRANVILLE - HONFLEUR - LE HAVRE - LE TRÉPORT - OUISTREHAM - PORT-EN-BESSIN - ROUEN.

Directions départementales des territoires et de la mer :

DDTM CALVADOS - DDTM EURE - DDTM MANCHE - DDTM NORD - DDTM PAS-DE-CALAIS - DDTM SEINE-MARITIME - DDTM SOMME - PHARBAL CHERBOURG - PHARBAL DUNKERQUE - PHARBAL GRANVILLE - CENTRE DE BALISAGE DU HAVRE.

Affaires maritimes :

CROSS GRIS-NEZ - CROSS JOBOURG - DIRM MMDN - DML CALVADOS – DML MANCHE (servir THEMIS) - DML NORD – DML PAS-DE-CALAIS - DML SEINE-MARITIME.

Divers :

BGCD BOULOGNE-SUR-MER - BGCD CHERBOURG - BGCD DUNKERQUE - BGCD CHERBOURG MARITIME - CIGENDMARINE CHERBOURG - CIGENDMARINE LE HAVRE° - BRIGADE DE SURVEILLANCE NAUTIQUE DE GRANVILLE - CLUB NAUTIQUE ET PORT DE PLAISANCE LE HAVRE - CRIÉE DE CHERBOURG - CRIÉE DE DUNKERQUE GROUPE GENDMARINE MMDN - LA PRESSE DE LA MANCHE - LA MANCHE LIBRE – LE HAVRE PRESSE - LA VOIX DU NORD - OUEST FRANCE (MANCHE - CALVADOS) - PILOTAGE DE LA SEINE - PILOTAGE HAUTURIER CHERBOURG - PILOTAGE LE HAVRE - UNITED KINGDOM HYDROGRAPHIC OFFICE - YACHT CLUB CHERBOURG.

COPIES INTERNES :

AEM - N33 - Archives (OPS 3.3.2.1 - chrono).